



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 14 du 13 mars 2018



Campagne 2017-2018



A retenir cette semaine :

Sommaire

Colza p 2

Colza

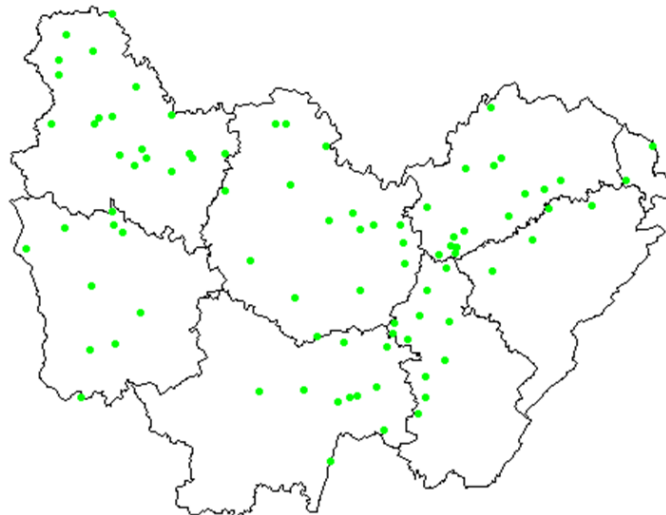
- Vol de charançon de la tige du colza.
- Arrivée des méligèthes dans les parcelles, surtout dans l'Yonne.
- Présence de botrytis dans les parcelles impactées par le gel.



Réseau 2017-2018

Le BSV de cette semaine est réalisé à partir d'observations faites sur 83 parcelles du réseau.

Localisation des parcelles BSV Colza
Semaine du 06/03/2018 au 13/03/2018



Stades des colzas

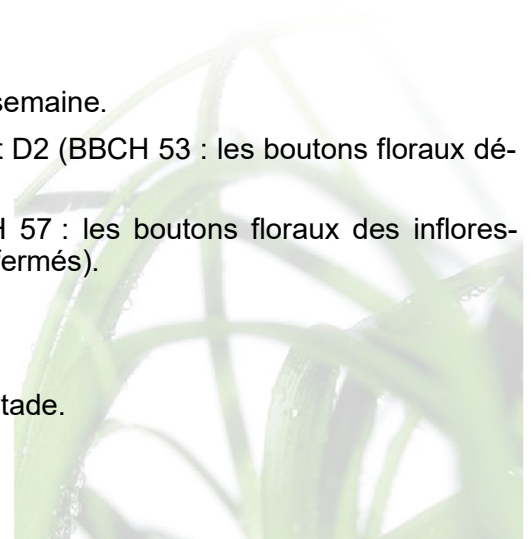
Les stades des colzas du réseau ont nettement progressé cette semaine.

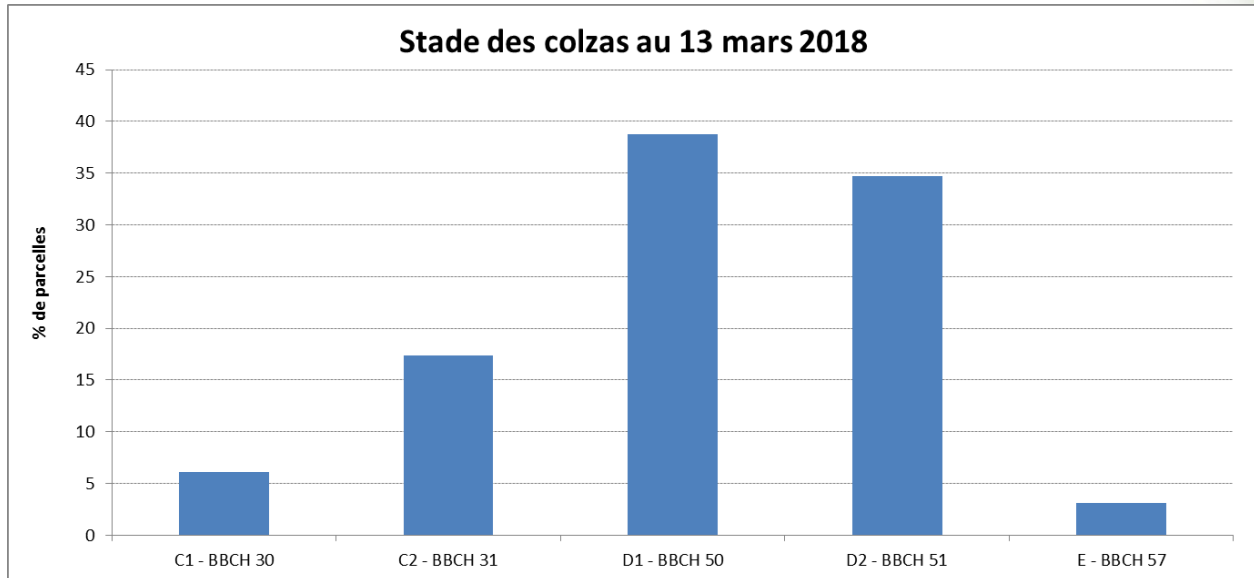
La majorité des parcelles (73%) est aux stades D1 (BBCH 50) et D2 (BBCH 53 : les boutons floraux dépassent les jeunes feuilles).

Les parcelles les plus en avance atteignent le stade E (BBCH 57 : les boutons floraux des inflorescences secondaires sont individuellement visibles mais toujours fermés).

Quelques parcelles voient apparaître les premières fleurs.

Rappel : un stade est atteint lorsque 50% des plantes sont à ce stade.





L'épisode de gel entre les 26 et 28 février derniers a eu un impact modéré sur les colzas qui repartent en végétation (les feuilles touchées se dessèchent, les feuilles vertes de la partie supérieure de la plante subsistent et de nouvelles feuilles apparaissent).



Photo Michael GELOEN – Terres Inovia

Dans les parcelles les plus humides, avec les températures actuelles, des symptômes de botrytis (parasite de faiblesse qui se met sur les blessures liées au gel) sont maintenant visibles, ce qui fragilise le fonctionnement de la plante voire dans les cas les plus graves entraîne des disparitions de pieds.



Symptômes de botrytis sur tige.

Photo Catherine ROBILLARD – SEINEYONNE

Ravageurs

Charançon de la tige du colza

88 parcelles observées.

- Description du ravageur et aide à la reconnaissance :

Reportez-vous au BSV n°13 du 6 mars.

- Modélisation : Vous pouvez consulter Expert, un outil d'anticipation sur l'arrivée des insectes grâce aux données météorologiques prévisionnelles de 7 postes (Auxerre, Dijon, Macon, Nevers et Dole, Besançon, Luxeuil).

La consultation des données Expert ne doit pas se substituer à l'observation concrète des parcelles mais alerter sur l'arrivée potentielle du ravageur et inciter à la mise en place ou au suivi précis des cuvettes jaunes.

Ce service gratuit est disponible sur le site de Terres Inovia (www.terresinovia.fr).



- Période de risque : Elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle d'une tige tendre du colza.

Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 à C2) et se poursuit jusqu'au stade E (boutons floraux séparés).

Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais nous retenons souvent un délai de 8 à 10 jours après les premières captures significatives.

- Seuil de nuisibilité : Il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Étant donnée la nuisibilité potentielle de cet insecte, nous considérons que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque.

Tenir compte également de la précocité de reprise de la culture, qui peut être différente d'une variété à une autre et donc d'une parcelle à une autre.

Le délai d'intervention est de 8 à 10 jours après les premières captures significatives (temps nécessaire pour que les femelles acquièrent leur maturité sexuelle et entament l'activité de ponte) au stade sensible du colza (à partir de l'élongation de la tige c'est-à-dire du passage de C1 à C2).

- Observations : Les 2 types de charançon sont capturés (charançon de la tige du chou et charançon de la tige du colza).



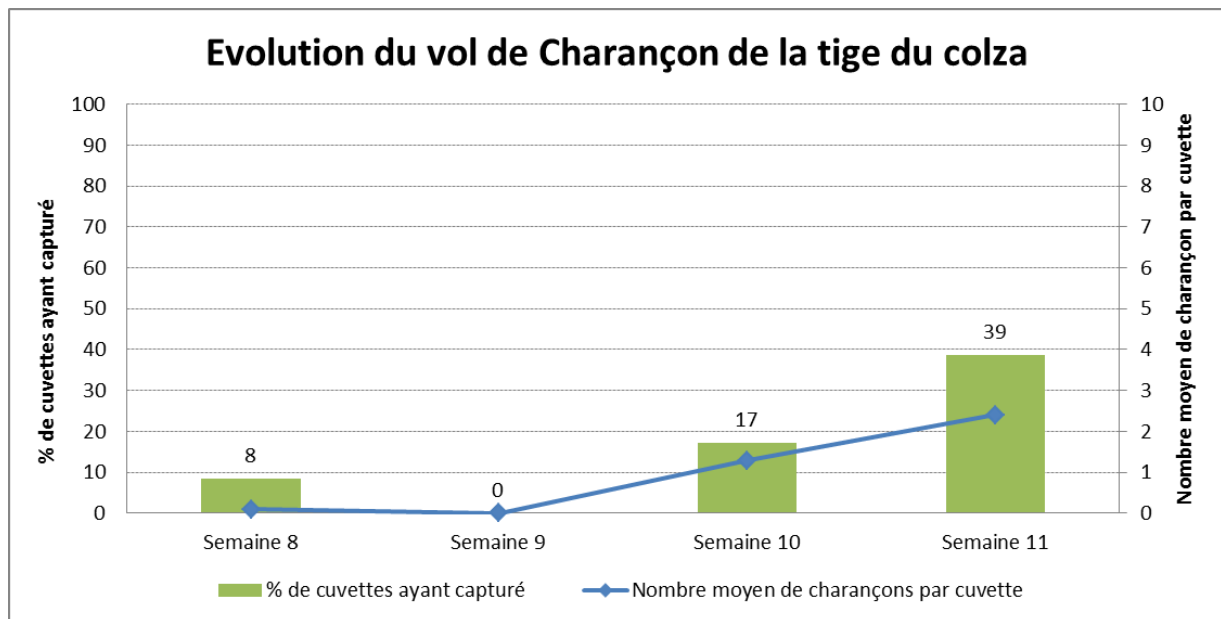
2 situations sont observées :

- . dans les secteurs où le vol a débuté la semaine dernière, celui-ci s'est intensifié et généralisé à la faveur des créneaux favorables des derniers jours.
- . dans les autres secteurs, quelques captures sont enregistrées mais le vol n'a pas réellement commencé.



Charançon de la tige du colza

Photo Hervé MARTIN – SEINEYONNE



Cette semaine, 39% des cuvettes jaunes ont capturé des charançons de la tige du colza, contre 17% la semaine dernière. Les plus forts enregistrements ont été réalisés à HUGIER (70) avec 30 individus (75 captures cumulées depuis la semaine dernière), à CHICHERY (89) avec 25 charançons et AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE (70) avec 15 captures.

Sur l'ensemble du réseau, le nombre moyen de charançon par cuvette est de 2.4 cette semaine contre 1.3 la semaine dernière.

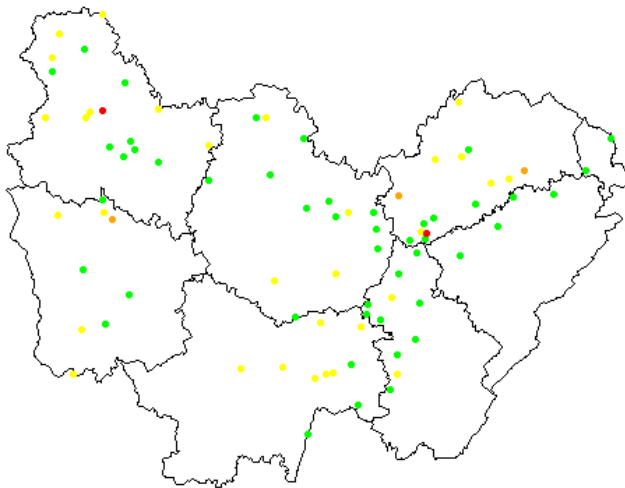
Pour information, le nombre moyen de charançons de la tige du colza enregistré uniquement sur les cuvettes jaunes ayant capturé est de 6.3.



Suivi des captures de charançon de la tige du colza

Campagne 2018

Situation au 13 mars 2018



Légende :

- En vert : aucune capture
- En jaune : 1 à 10 captures
- En orange : 11 à 20 captures
- En rouge : + de 20 captures

- Analyse du risque : Le vol est maintenant généralisé.

. Dans les secteurs ayant capturé la semaine dernière ou cette semaine :
le risque est élevé.



. Dans les autres secteurs : le risque est faible. Les conditions climatiques
annoncées pour les prochains jours seront défavorables au vol.



Méligèthes

39 parcelles observées.

Comme la semaine dernière, des méligèthes sont visibles dans les cuvettes jaunes mais également sur plante.

Les conditions météorologiques depuis la semaine dernière ont été très favorables à l'activité de ces insectes mais elles le sont nettement moins cette semaine (Reprise d'activité quand la température du sol dépasse 8°C. Vols massifs à partir de 15°C).



- Période de risque : du stade boutons accolés (D1) au stade boutons séparés (E).

La stratégie de lutte vis-à-vis des méligèthes vise à maintenir la population à un niveau tolérable pour que la floraison puisse s'engager sans retard important et que les compensations puissent s'exprimer au maximum.

Le colza est une plante présentant d'importantes capacités de compensation. Lorsque la culture est vigoureuse, elle peut faire face à des attaques de méligèthes.



- Seuil de nuisibilité :

Etat de la culture	Stade boutons accolés (D1)	Stade boutons séparés (E)
		
colza handicapé, peu vigoureux ; conditions peu favorables aux compensations*	1 méligèthe/plante ou 50% plantes infestées	2-3 méligèthes/plante ou 65 à 75% plantes infestées
Colza sain et vigoureux bien implanté, sol profond et en absence de stress printanier significatif	En général pas d'intervention Attendre stade E avant d'intervenir, si le seuil est dépassé	6-9 méligèthes/plante

Légende : seuil de nuisibilité en nombre de méligèthes par plantes ou en % de plantes infestées

*températures faibles, plantes stressées en eau, dégâts parasitaires antérieurs...

Rappelons que les captures sont un indicateur d'activité, mais que le risque doit être évalué par un comptage du nombre d'insectes présents sur les plantes à l'apparition des boutons floraux (D1, BBCH50).

Il est conseillé de compter sur 5 x 5 plantes consécutives ; puis de calculer une moyenne ou un % sur l'ensemble des bourgeons de la plante à rapprocher des seuils mentionnés dans le tableau. De plus il faut tenir compte des capacités de compensation des cultures.

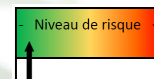
- Observations : 11% des sites enregistrent la présence de méligèthes dans les parcelles, essentiellement dans l'Yonne (80% des plantes avec des méligèthes à NEUILLY (89), 70% à LADUZ (89), 65% à PONT SUR YONNE (89) et 50% à VINCELOTES (89) et CHICHERY).

Le nombre moyen de méligèthes par plante est de 0.3. Certaines parcelles présentent des dépassements de seuils (CHICHERY (89) avec 4 méligèthes par plante et NEUILLY (89) avec 3 méligèthes par plante).

- Analyse du risque :

La plupart des parcelles a atteint la période de sensibilité (D1). Les conditions climatiques annoncées pour les prochains jours (pluie, vent, températures matinales froides) seront défavorables à l'activité de l'insecte.

Le niveau de population est inférieur au seuil de nuisibilité, le risque méligèthe est faible.



Dans les parcelles où le seuil de nuisibilité est dépassé, le risque est moyen à fort. Le risque est d'autant plus important que la plante présente peu de capacité de compensation (racine nécrosée par l'humidité ou présence de larves de grosses altises ou de charançon du bourgeon terminal).





BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 14 du 13 mars 2018

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement